

PANACUR[®] 2,5 %

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 28-10-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins, ovins et caprins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, traitement des infestations par les parasites suivants :

- nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

Ostertagia ostertagi (y compris larves inhibées)

Trichostrongylus spp.

Cooperia onchophora

Nematodirus helvetianus

Bunostomum phlebotomum

Strongyloides papillosus

Æsophagostomum radiatum

- strongles pulmonaires (adultes et larves L4) :

Dictyocaulus viviparus

Chez les ovins et les caprins, traitement des infestations par les parasites suivantes :

- nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

Trichostrongylus spp.

Haemonchus contortus (y compris larves inhibées)

Cooperia curticei

Nematodirus spp.

Bunostomum trigonocephalum

Strongyloides papillosus

Æsophagostomum venulosum

Chabertia ovina

Teladorsagia circumcincta

- strongles pulmonaires (adultes et larves L4) :

Dictyocaulus filaria

- Cestodes :

Moniezia spp.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

- Chez les bovins

7,5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 30 ml de suspension par 100 kg de poids vif.

- Chez les ovins

. Cas général :

5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 2 ml de suspension par 10 kg de poids vif.

. Monieziose :

10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 4 ml de suspension par 10 kg de poids vif.

- Chez les caprins

10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 4 ml de suspension par 10 kg de poids vif.

La suspension est prête à l'emploi et doit être administrée sans dilution préalable.

Agiter le flacon avant emploi.

Utiliser un pistolet doseur propre et correctement étalonné.

Le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :

Fenbendazole 25,000 mg

- Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219) 2,000 mg

Parahydroxybenzoate de propyle sodique (E217) 0,216 mg

Alcool benzylique (E1519) 4,835 mg

Principes actifs / Molécule

Fenbendazole, Parahydroxybenzoate de méthyle sodique, Parahydroxybenzoate de propyle sodique, Alcool benzylique

Forme pharmaceutique

Suspension

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Usage vétérinaire

Liste II.

Respecter les doses prescrites.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Bovins :

- viande et abats : 11 jours.

- lait : 6 jours.

Ovins :

- viande et abats : 16 jours.

- lait : 8,5 jours.

Caprins :

- viande et abats : 16 jours.

- lait : 8,5 jours.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

Le fenbendazole est un anthelminthique de la famille des benzimidazoles. Il agit en interférant au niveau du métabolisme énergétique des nématodes. Son efficacité anthelminthique est basée sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. La destruction du réseau microtubulaire conduit souvent à la désagrégation et à la mort cellulaire. Il possède une action ovicide, larvicide et adulticide.

Le fenbendazole est métabolisé en oxfendazole. Ces deux molécules sont connues pour leur activité anthelminthique, et pour avoir un métabolisme réversible.

Le fenbendazole présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux (y compris sur les larves enkystées d'*Haemonchus* et d'*Ostertagia* spp.), sur les nématodes pulmonaires et sur les cestodes.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, le fenbendazole absorbé est métabolisé au niveau du foie en fenbendazole sulfoxyde, sulfone et amines.

L'élimination du fenbendazole et de ses métabolites se fait principalement par les fèces (> 90 %) et, pour une plus faible part, dans l'urine et dans le lait.

Chez les bovins à 7,5 mg/kg et chez les ovins à 5 mg/kg, les temps de demi-vie d'élimination sont respectivement de l'ordre de 36 heures et 33 heures.

Chez les ruminants, le rumen agit comme un réservoir libérant lentement le fenbendazole dans le tractus digestif.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue au principe actif.

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Les pratiques suivantes, qui augmentent le risque de développement de résistances et peuvent rendre la thérapie inefficace, devraient être évitées :

- Usage trop fréquent et répété d'anthelminthiques de la même classe sur une trop longue durée.
- Sous-dosage qui peut être dû à la sous-estimation du poids corporel, à une administration incorrecte du produit, ou à un défaut de calibration du dispositif de dosage, le cas échéant.

Une investigation des cas cliniques de suspicion de résistance aux anthelminthiques devrait être menée à l'aide de tests appropriés (par exemple, test de réduction de comptage des oeufs faecaux). Si les résultats du ou des tests suggèrent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, un anthelminthique d'une autre classe pharmacologique ayant un mode d'action différent devrait être utilisé.

Des résistances au traitement par les benzimidazoles des nématodes gastro-intestinaux chez les ovins et les caprins ont été rapportées. Par conséquent, l'utilisation de ce produit devra être fondée sur des informations épidémiologiques locales concernant la sensibilité des nématodes et sur les recommandations permettant de limiter un développement de résistance aux anthelminthiques.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non rapportés.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Des résistances à tous les benzimidazoles peuvent se développer lors d'utilisations fréquentes et répétées d'un antiparasitaire de cette famille.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

Le port de vêtements de protection adéquats, notamment de gants imperméables, est conseillé lors de l'utilisation du médicament.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Chez l'animal de laboratoire, le fenbendazole comme un certain nombre d'autres benzimidazoles entraîne une réduction des fonctions de l'appareil reproducteur mâle et possède des propriétés embryotoxiques et tératogènes.

Lors de l'administration de fenbendazole à différents moment de la gestation chez la chienne, la truie, la brebis et la vache, il n'a pas été mis en évidence d'effets du traitement sur la descendance.

L'utilisation de la spécialité chez la femelle pendant la gestation et l'allaitement est possible.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Aucune.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

INTERVET

Rue Olivier de Serres

CS 17144

49071 BEAUCOUZE cedex

Classification ATC Vet

- QP52AC13

Laboratoire



MSD Santé Animale
Rue Olivier de Serres
B.P. 17144
49071 BEAUCOUZE CEDEX
Tél : 02.41.22.83.83
Fax : 02.41.22.83.00
<http://www.msd-sante-animale.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6213550 8/1985

Date de première autorisation

1985-01-08

Présentation et quantité

PANACUR[®] 2,5 % Bidon de 1 litre

Code GTIN : 08713184043658

PANACUR[®] 2,5 % Bidon de 2,5 litres

Code GTIN : 08713184043665

PANACUR[®] 2,5 % Bidon de 5 litres

Code GTIN : 08713184043672